

De « l'incapacité littéraire des Belges » (1771-1852)¹

Daniel DROIXHE et Damien LEDAIN

I. DANS LES LIMBES DE LA « LITTÉRATURE BELGE »

On comprend qu'une certaine historiographie patriotique ait rejeté dans la préhistoire de la « littérature française de Belgique » l'activité artistique antérieure à 1830, date de création de l'État belge. En 1902, Fr. Masoin présentait le champ des lettres comme stérilisé par l'instabilité politique ayant caractérisé le dix-huitième siècle et les régimes, français puis hollandais, qui se succédèrent jusqu'à l'accession du pays à l'indépendance.

En premier lieu, un tel jugement faisait bon marché de la création de Sociétés où se retrouvèrent – sous le manteau d'Arlequin des « Lumières » – maint écrivain ou intellectuel professant l'adhésion aux idéaux des « philosophes² ». En 1771, la Société littéraire de Bruxelles (1769) devenait Académie... En 1779 était fondée à Liège la Société libre d'Émulation. Telles furent les premières institutions officielles ayant fait office d'« instances de légitimation » sur l'espace qui deviendra celui de la Belgique. Ce n'est pas ici l'endroit d'illustrer la floraison de talents qui se trouvèrent ainsi encouragés. On retiendra que la première question mise au concours par la Société d'Émulation était ainsi formulée : « Pourquoi le pays de Liège [...] n'a-t-il vu naître que rarement dans son sein des hommes également distingués dans la littérature française ? » Le secrétaire de l'association, le Français Le Gay, eut beau jeu de crier haro sur le dialecte local, censé brider l'activité littéraire en français. Aucune cause de la pénurie d'écrivain, déclare-t-il, n'apparaît « aussi grave » et ne sera « aussi difficile à détruire³ ». Le Liégeois Dieudonné Malherbe incrimine également le patois wallon – mais peut-être le texte qu'il nous laisse a-t-il été corrigé ultérieurement en fonction de la « politique de la langue » de l'abbé Grégoire et de Barère. « Que notre abject et insignifiant jargon cesse donc tout à fait d'être l'interprète de nos idées ; rougissons de l'avoir trouvé beau et d'avoir pris si longtemps sa dureté pour de l'énergie, et sa grossièreté pour de la naïveté », etc.

On ne peut donc partager le jugement de Philippe Lesbroussart, dans son ouvrage *De l'éducation belge* de 1783, quand il écrit : « On dirait

¹ Paru dans *Histoire de la littérature belge 1830-2000*. Paris : Fayard. 2003. 69-84.

² MORTIER 1978, p. 75 ; DROIXHE.

³ DROIXHE 1981, 1989.

que les esprits, perdant insensiblement leur vigueur et leur activité naturelle, vont tomber dans l'inertie stérile des siècles d'ignorance. » À côté de l'éclat qu'avait connu dans les « provinces belgiques » la littérature française de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance, celles-ci n'avaient montré qu'une maigre « vigueur » sous le classicisme. En Wallonie, les performances se mesurent à la hauteur atteinte par le principal auteur du cru, le baron de Walef (1661-1734), aujourd'hui quasiment illisible. On sait que Boileau crut le féliciter en lui écrivant, à la réception de ses œuvres, que son français était tout à fait intelligible. En somme, comme le constate R. Mortier, « la situation culturelle de nos actuelles provinces wallonnes, encore proche de la léthargie au début du dix-huitième siècle, va se modifier considérablement après 1750, et le dernier tiers du siècle coïncide avec une vigoureuse renaissance intellectuelle et littéraire, qui n'est pas sans analogies avec le "décollage" économique qui marque cette période ».

La « renaissance » impulsée par les Lumières françaises subit-elle un coup d'arrêt avec la Révolution ? Il est de bon ton d'écrire que le rattachement de 1795 à la France républicaine puis impériale, jusqu'au traité de Vienne, a singulièrement appauvri les ressources artistiques « nationales ». L'examen objectif des acquis de la période française contredit le préjugé. Ceci est évident dans le domaine des beaux-arts, où brillent, en Belgique et à Paris, Rutzhiel en sculpture, Gossec, Méhul et Lesueur en musique, les Tournaisiens Jacques-François Lefebvre et Charles Canter dans les arts « industriels » du métal, leur compatriote l'ornemaniste Piat-Joseph Sauvage, etc. Il est vrai que l'activité littéraire offre moins de « visibilité », soit qu'elle soit éclipsée par la réussite dans un autre art, comme c'est le cas pour Grétry ou pour le peintre Léonard Defrance, soit qu'elle souffre d'un cloisonnement régional. D'une part, comme l'a également écrit R. Mortier, Grétry « a sa place tout indiquée dans une histoire littéraire de la Wallonie⁴ ». On peut en dire autant des *Mémoires* de Defrance. Par ailleurs, la production des Liégeois Pierre-Joseph Henkart, Henri Delloye ou Frédéric Rouveroy ne dépasse pas les frontières de leur province. Quant au Hainaut, il est dominé par la figure exclusive – mais si peu locale – du prince de Ligne. Que signifie encore l'appartenance à une ville, à une région, à une patrie quand l'écrivain qu'elles revendiquent apparaît totalement détaché de la vie culturelle de son milieu d'origine, par une existence que régit la mondanité cosmopolite ? Le prince de Ligne – comme plus tard Georges Simenon, icône liégeoise – sont des apatrides dont on colore la personnalité au gré des stéréotypes prêtés au « caractère national ». Patriotisme et marchandisation y trouvent une part qui n'est pas toujours égale, et qui tend souvent à occulter la complexité des contextes

⁴ *Idem*, p. 92.

particuliers. Dans l'espace offert à la médiatisation du produit littéraire, il n'y a pas de place pour tout le monde.

Le régime français a imposé dans nos régions des règles inédites en matière de police de l'imprimerie. Ceci fut vivement ressenti dans un pays où régnait auparavant un plus ou moins grand laxisme. Liège, à cet égard, détenait la palme. La relative indifférence des autorités pour les aventures de l'écriture et les audaces de la pensée, à condition qu'elle n'entachent pas l'image personnelle du prince, a constitué un élément essentiel dans le dispositif ayant permis à la cité mosane de devenir un des principaux centres européens de la contrefaçon, à l'époque des Lumières. La rigueur de l'administration française s'est vue imputer un rôle négatif dans le développement des lettres belges. P.F. Claes écrira en 1834 : « Effacés et perdus comme nous l'étions alors au milieu de l'immense empire, que pouvait-on attendre de nous ? Notre nullité politique égalait notre nullité littéraire⁵. » Le *Mercure belge* croit pouvoir constater en 1817 : « C'est à peine si, durant ces vingt-cinq années, on compte deux ou trois ouvrages sortis de nos presses⁶. »

On convient que le rattachement de la Belgique aux Pays-Bas après le Congrès de Vienne (1815) offrit à la création intellectuelle et littéraire un cadre qui n'était pas nécessairement défavorable, même si l'amalgame favorisait naturellement la langue néerlandaise. Des universités virent le jour sous Guillaume I^{er}, qui fut attentif à l'organisation et au subventionnement de l'instruction publique. Si l'apprentissage du néerlandais participe alors à la campagne d'intégration, la concurrence linguistique pouvait aussi bien stimuler par réaction l'attachement littéraire au français. Au reste, le poids du néerlandais n'est guère invoqué par les historiens qui, par la suite, se pencheront sur une certaine stérilité de la littérature belge au début du dix-neuvième siècle. Sans doute d'autres circonstances furent-elles plus déterminantes.

II. LE MAL BELGE

Il importe de rappeler les trois types de causes alléguées par Fr. Masoin, en 1902, pour expliquer cette carence, avant 1830. La première touche au « caractère national » : l'indifférence du « peuple belge pour tout ce qui n'est pas d'intérêt matériel ». Wallons et Flamands se montrent par ailleurs trop préoccupés de politique. La question de la « liberté des cultes », les querelles relatives à l'enseignement, religieux ou laïc, le débat sur la liberté de la presse ou les « garanties constitutionnelles » absorbent leur capacité de

⁵ CLAES 1834, p. 90.

⁶ P. 138.

création littéraire. Un siècle plus tard, P. Hymans écrira qu'« en Belgique, au début, toutes les énergies se consomment dans la lutte pour l'indépendance, dans la construction de l'ordre civil, dans les périlleuses négociations avec une Europe inquiète et méfiante, dans l'érection des deux piliers de la vie nationale : la Constitution et la Dynastie⁷ ». Enfin, selon Fr. Masoin, la créativité belge aurait été bridée par un complexe d'infériorité. Un « préjugé national les condamne à l'impuissance ».

Celui-ci fut vigoureusement combattu par les jeunes écrivains qui fondèrent à Liège en 1834 l'Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique. Son secrétaire général est l'écrivain hollando-belge Théodore Weustenraad (1805-1849)⁸, né à Maastricht, ville frontière autrefois partagée du point de vue institutionnel et culturel entre la romanité liégeoise et les Pays-Bas. Un autre auteur originaire de Maastricht, Edouard Wacken (1819-1861), fait partie de cette phalange particulièrement active⁹. Leur qualité de « Belge de l'extérieur » explique sans doute pour une part la ferveur de leur engagement.

L'Association, qui a pour organe la *Revue belge*, entonne le mot d'ordre qu'exprime Jean-Baptiste Nothomb, un des rédacteurs de la Constitution. « Une nation qui a la conscience d'elle-même est à la fois une puissance intellectuelle et politique ; la Belgique politique s'est reconstituée ; la Belgique intellectuelle doit renaître également¹⁰. » La *Revue belge* martèle inlassablement une ambition : « détruire insensiblement le préjugé de notre incapacité littéraire ». Le complexe d'infériorité par rapport à la France s'accompagne chez Weustenraad du souci « moral » d'éviter les excès romantiques. Il faut « prémunir nos jeunes écrivains contre le danger d'un servilisme propre à dénaturer le type national », en favorisant « la réaction qui se manifeste, au profit de la morale et de la raison, contre cette littérature honteuse qui exploite, dans un intérêt purement matériel, les plus ignobles passions de l'époque¹¹ ». Aussi Ch. Faider répète-t-il en 1836 sa « conviction inébranlable que la nation belge aura aussi sa littérature » et que celle-ci « peut être indépendante¹² ».

On n'en finirait pas n'énumérer les revues qui se donnent comme voulant participer à cette entreprise : outre la *Revue belge*, fondée dès 1830, on mentionne le *Recueil encyclopédique belge, ou Revue des producteurs belges dans toutes les parties des sciences, des lettres, des beaux arts, etc.*, le *Messenger des sciences et des arts de la Belgique, la Belgique littéraire et*

⁷ HYMANS 1930, p. 303.

⁸ HANSE 1978, p. 379-80.

⁹ HANSE 1978, p. 381-82.

¹⁰ NOTHOMB 1834, p. 430.

¹¹ WEUSTENRAAD 1836, p. 56.

¹² FAIDER, p. 514-15.

industrielle, etc. L'association entre arts et industrie exprime un impératif quasi abstrait de « production », d'expansion mettant « à profit » les ressources matérielles du jeune État. La machine et ses desservants appellent l'éclosion intellectuelle. Il faut, écrit le *Recueil encyclopédique belge* de 1839, « fournir à l'intelligence de nos compatriotes, dans quelque partie qu'elle s'exerce, le moyen de produire » (*Aux souscripteurs*)¹³.

Parmi les opinions discordantes qui se font entendre, celle d'Auguste Baron, dans une *Mosaïque belge* de 1837, au titre provocateur, est des plus inquiétantes par la rigueur de l'argumentation.

D'abord, qu'est-ce que la littérature nationale ? En Belgique, cela signifie probablement : littérature belge, ensemble de compositions littéraires produites par des Belges, pensant et écrivant en langue belge. Or, une telle chose n'existe pas et ne peut exister. Je conçois en Belgique une histoire nationale, parce que la Belgique est un peuple à part, mais je n'y conçois pas une littérature nationale, parce qu'elle n'a point une langue à part¹⁴.

En outre, constate en quelque sorte Baron, les « instances de légitimation » font défaut.

Quelle récompense d'intérêt ou d'amour-propre attend ici le littérateur ? Il existe à Bruxelles une Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres. On y admet des astronomes, des mathématiciens, des naturalistes, des historiens, des philologues, des commentateurs, tout ce que vous voudrez ; mais de littérateurs, point. Je n'entends pas dire qu'il ne s'y trouve pas des gens de lettres ; loin de là, plusieurs sont littérateurs, et très distingués ; j'entends que ce n'est pas à titre d'homme de lettres qu'aucun d'eux a vu s'ouvrir pour lui les portes de l'Académie¹⁵.

Dans son essai *De la propriété littéraire internationale*, de 1851, Charles Muquardt y ajoutera rétrospectivement, à propos des « années qui suivent immédiatement la Révolution », un argument d'ordre professionnel non dénué de pertinence. Il souligne que « la critique littéraire n'existe pas encore en Belgique » :

L'appréciation d'un livre écrit en français ne peut venir que de la France même. La Belgique ne dispose pas non plus d'un catalogue de tous les livres imprimés dans le pays, alors que dans toutes les contrées qui possèdent une littérature propre, on publie, à frais communs, une bibliographie nationale. Dans notre pays, jusqu'en 1844, c'est le chef d'une maison de librairie qui a publié seul et à ses frais la bibliographie du pays¹⁶.

¹³ *Recueil*, t. III, p. 2.

¹⁴ BARON 1837, p. 10.

¹⁵ *Idem*, p. 16.

¹⁶ MUQUARDT 1851, p. 44.

III. INVENTION D'UNE LITTÉRATURE NATIONALE ET PRIORITÉ FLAMANDE

Au sein de l'Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique, la rapidité des progrès accomplis fut à la mesure de l'impatience. On peut claironner dès 1836 : « Il y a un an, l'avenir de notre institution était encore incertain ». « L'élan imprimé à l'opinion par la *Revue belge* s'est propagé avec une rapidité sans exemple peut-être dans notre pays ». En témoignent les chiffres : les livraisons sont passées de cinq à sept feuilles d'impression ; le tirage s'élève à cinq cents exemplaires. « Les jours d'apathie et de découragement sont passés. »

Dix ans plus tard, Wacken juge également positif, sans confondre quantité et qualité, le bilan que suggère la production de ses confrères.

Je ne suis pas de ceux qui admirent sur paroles, mais parmi les trente ou quarante noms qui figurent d'habitude sur la liste des premiers écrivains belges, je conviens volontiers qu'il y a beaucoup de réputations usurpées ; mais il en est d'autres qui ne peuvent que gagner à l'épreuve d'un examen sérieux ; et de ces dernières, le nombre est plus que suffisant pour former le noyau d'une littérature naissante. En tout pays, les bons livres sont rares. Qu'une population de quatre millions d'hommes, en dix ans, ait produit dix écrivains d'un mérite incontestable, c'est là, quoi qu'on en dise, une fécondité remarquable ; c'est assez pour avoir foi dans l'avenir¹⁷.

Auguste Baron, qui dénonçait tout à l'heure le projet d'une littérature spécifiquement « nationale », reste cohérent quand il proclame en quelque sorte l'existence d'une « littérature française de Belgique », à hauteur de certaines réussites qu'offre la grande voisine. La comparaison franco-belge qu'il propose remet en mémoire quelques étoiles éteintes du romantisme. Le paysage littéraire ainsi composé est particulièrement poussiéreux : aussi donne-t-il la mesure de la fragilité du panorama littéraire invoqué par les communiqués de victoire de l'Association. Le morceau vaut d'être reproduit intégralement.

Comparez certaines épîtres politiques de M. Lesbroussart avec la *Villéiade* et les poèmes du même genre de Barthélemy et Méry, et si vous êtes hommes de goût, vous hésitez à donner la palme ; M. de Reiffenberg a trop éparpillé son talent, c'est possible, mais je vous citerai tel écrivain français dont le nom est dans toutes les bouches, et qui n'égale pas sa piquante et spirituelle érudition ; Madame Desbordes-Valmore a-t-elle un morceau qui vaille la grâce naïve et touchante de certains vers de M. Alvin à sa petite-fille ? La distance est-elle si grande entre Madame Guizot ou Madame de Saussures et Madame Gatti ? Je ne sais si M. l'abbé Louis à Liège et M. E. Robin à Bruxelles sont belges ; ce que je sais, c'est que leur critique est souvent remarquable par la justesse, la sagacité et le style. Et je pourrais, sans peine, grossir cette liste, et je ne cite ni les historiens, ni Van Hasselt, ni

¹⁷ WACKEN 1846, p. 50.

Mathieu de Mons, ni Ch. Faider, ni Saint-Genois, ni bon nombre de romanciers, et de poètes dont les débuts, quoi qu'on en dise, ne sont assurément pas si pauvres d'espérance¹⁸.

Quels auteurs, en dehors d'André Van Hasselt et d'Adolphe Mathieu, sont encore mentionnés dans les histoires générales de la littérature en Belgique, parmi ceux que cite Baron ? À Mathieu même, la critique assigne – non sans quelque parti pris anti-régionaliste – d'étroites limites : poésie « facile et banale », production « patriotique ou de clocher » (J. Hanse)¹⁹. Il faudra le coup d'éclat de Charles de Coster, avec la *Légende d'Ulenspiegel*, publié en 1867, pour que la Belgique puisse faire valoir une œuvre fondatrice.

Que celle-ci exalte le patrimoine populaire flamand n'est pas un hasard. Si l'on consulte, comme on l'a fait ailleurs²⁰, les comptes rendus et rapports de l'Académie thérésienne, on voit que la mise en valeur de la littérature flamande s'impose très rapidement et avec une vigueur – une virulence – dont ne bénéficie pas la littérature en langue française. Dès 1832, la deuxième question d'histoire mise au concours porte sur *l'état de la poésie flamande depuis le commencement du treizième siècle jusqu'au quinzième exclusivement*²¹. Il est vrai que l'appel, faute de réponse, dut être renouvelé en 1833 et 1834. On y invitait les candidats à prendre pour exemple « l'ouvrage de M. De Roquefort sur l'ancienne poésie française²² ». Un essai fut rapidement soumis, mais la séance générale de mai 1834 dut constater qu'il n'avait « pas rempli les conditions du programme²³ ». « Cependant l'académie a vu avec plaisir l'auteur traiter en français un sujet presque neuf encore, et qui suppose des études et des recherches dans une matière à peu près inconnue ». Le mémoire sera représenté l'année suivante, avec des « améliorations remarquables », mais encore insatisfaisant²⁴. Le sujet réclamait un « style », une « élégance » dont manque l'ouvrage. L'auteur « surtout ne caractérise pas assez nettement la tendance de nos anciens poètes ». On comprend que la question soit remise au concours en 1836, avec insistance sur les extraits « propres à caractériser l'esprit et le genre des ouvrages de poésie flamande, publiés ou restés manuscrits²⁵ ». L'Académie joint aussitôt à l'annonce – pour la première fois – une autre question : « Faire le même travail et pour la même époque, sur la poésie

¹⁸ BARON 1837, p. 20.

¹⁹ HANSE 1978, p. 383.

²⁰ DROIXHE, sous presse.

²¹ *Bull.*, I, p. 12.

²² *Bull.*, I, p. 57-58 et 118.

²³ *Bull.*, I, p. 128.

²⁴ *Bull.*, II, p. 130. On apprendra que l'auteur du mémoire est « M. F. Labeye, de Maestricht, professeur au collège de Tirlemont » (*Bull.*, II, p. 198-99).

²⁵ *Bull.*, III, p. 140.

française en Belgique. » Un sentiment de déséquilibre formel se ferait-il jour ?

Sans doute les directeurs et membres de l'institution veillent-ils en général à l'équilibre linguistique. Le baron de Stassart prodigue le « nous » associatif des deux communautés, dans ses rapports de 1835 et 1836²⁶. Animés par « le désir de voir notre beau pays occuper une place honorable », les académiciens font émerger « notre histoire », revivre « nos souvenirs historiques » et « nos anciens monuments » – comme si rien n'avait jamais séparé Wallons et Flamands, ou sujets des « provinces belgiques » et *citains* de la principauté ecclésiastique de Liège. D'historique, l'assimilation se fait quasi génétique. Stassart n'exalte plus seulement des « compatriotes » illustres, mais des « ancêtres²⁷ » :

Nos anciennes institutions, chaque jour, sont mieux appréciées, les hauts faits de nos ancêtres plus connus, et les grands hommes dont se glorifie la Belgique commencent à devenir, en quelque sorte, les objets d'un culte patriotique²⁸...

Stassart caractérise bien l'opération quand il l'attribue à une « magique influence » du mot *patrie* « sur les cœurs belges ». En un tournemain, « la Belgique est parvenu à se donner un cachet distinctif », qu'elle « doit surtout à cet esprit d'association qui ne peut jeter de profondes racines que dans les pays où la loyauté, la bonne foi, forme pour ainsi dire le type du caractère national ». Mais loyauté et bonne foi ne préservent pas toujours du retour des préjugés ethno-linguistiques. Paradoxalement, c'est le baron de Stassart lui-même qui donne le branle d'un courtois mais ferme affrontement quand il offre à une revendication flamande déjà bien affirmée l'occasion d'une première provocation²⁹. Déplorant la disparition d'un historien hollandais, il le félicite d'avoir écrit son livre principal « dans la langue la plus propre à rendre, en peu de temps, sa réputation européenne », c'est-à-dire en français, bravant ainsi « de mesquins préjugés ». Ces derniers, pouvait lire entre les lignes, étaient donc attachés à l'emploi de la langue nationale par les nationaux, c'est-à-dire le néerlandais.

Ce n'est pas ici l'endroit de détailler les joutes érudites qui mirent aux prises – *suaviter in modo, firmiter in re* – certains académiciens, à propos des littératures française et flamande en Belgique. Parmi ceux-ci figurait le célèbre Jan Frans Willems, qui donna son nom au fer de lance des mouvements linguistiques flamands, au milieu du siècle. Willems fut, à l'Académie, un des collaborateurs de la première heure. L'une de ses

²⁶ *Bull.*, II, 1835, p. 187-95 et III, 202-208 (année 1835).

²⁷ P. 188 : Reiffenberg a publié « la seconde partie de sa *Statistique ancienne de la Belgique*, destinée à jeter un jour si lumineux sur les mœurs et les usages de nos ancêtres ».

²⁸ P. 202.

²⁹ P. 192-93.

premières interventions concernait un auteur d'origine flamande ayant écrit en français : le seigneur de Moerbeke était digne de figurer aux côtés des « meilleurs poètes français qu'ait eus la Belgique³⁰ ». Les provinces du Nord manifestaient là une capacité qu'elles vont faire rayonner dans leur langue, par exemple avec le *Roman de renard*. Aussi Willems réagit-il vivement à la suite de la communication proposée sur ce sujet par le baron de Reiffenberg, lors de la première séance pour 1833³¹. Willems présenta en juillet 1836 un exposé montrant que « le poème du Renard en langue flamande [...] ne se présente pas, comme on l'a cru, avec le caractère d'une composition imitée des Français ; mais qu'au contraire, les romans du Renard, publiés par MM. Méon et Chabaille, sont des branches entées sur les productions poétiques de la Flandre³² ». Entre-temps, Reiffenberg avait jugé plus prudent d'annoncer le retrait de son travail.

Un autre débat opposa Reiffenberg à Willems à propos d'une note adressée par le poète van Hasselt – « autre mosan de Maastricht » faisant partie du gotha des lettres françaises de Belgique au début du dix-neuvième siècle (J. Hanse). Cette note avait pour objet le genre ancien des *stampiën*. Pour Van Hasselt, le mot désignait « une espèce de chanson à danser », du type des *ballades*, *rondeaux*, *rotruenges* ou *caroles* du domaine français. S'il était question, dans les textes, de « parler » ces pièces de poésie, la formule, expliquait van Hasselt, était métaphorique et inversait en quelque sorte l'image du *chantre* : ne dit-on pas en français que « les Lamartine, les Victor Hugo » *chantent* leur pays quand ils « se servent du langage parlé ». Willems approuva la conjecture et le raisonnement. Reiffenberg les reçut avec aigreur³³.

Mais qu'était-ce que les *stampiën* ? M. Willems, dont l'autorité a tant de poids dès qu'il s'agit de littérature flamande, M. Willems pense que c'étaient une espèce de chansons à danser ; puisque M. Willems le dit, je devrais le croire aveuglément et me taire. Qu'il me soit néanmoins permis de hasarder une conjecture...

Cette dernière considérait le problème du point de vue wallon. En effet, on trouve dans le dialecte picard de Mons « le mot *stampé* pour signifier être sur ses jambes ». En témoigne le « Glossaire de M. Hécart » ou les « *Scènes populaires montoises*, si vivement tracées par un homme que nous avons trop tôt perdu », Henri Delmotte³⁴. Le terme d'apparence flamande pouvait donc désigner des poèmes écrits debout ou sur le genou, « des compositions rapides, pour ainsi dire instantanées et composées, comme dit Horace : *Stans pede in uno* ».

³⁰ *Bull.*, I, p. 36.

³¹ *Bull.*, I, p. 41.

³² *Bull.*, III, p. 248-55.

³³ *Bull.*, IV, p. 68.

³⁴ DROIXHE 1978, p. 481.

Le militantisme linguistique et littéraire flamand empruntait aussi, parfois, des voies détournées. Est-ce céder à un mirage rétrospectif que d'observer l'affirmation d'une Flandre unitaire et puissante dans certaines œuvres présentées ou discutées à l'Académie ? Willems s'attache à « la chronique flamande de Van Heelu, relative à la bataille de Woeringen qui décida de la réunion du duché de Limbourg au Brabant³⁵ ». En 1835, la figure de Jacques van Artevelde, artisan de l'unité politique flamande, est mise en évidence, soit à l'occasion d'une étude sur les chambres de rhétorique, soit comme symbole de « l'esprit d'indépendance » et d'attachement « bourgeois » aux « libertés en péril³⁶ ». Quand le baron de Stassart évoque l'histoire de ces libertés, il ne manque évidemment pas de mêler au tableau « l'opiniâtre résistance » des Gaulois. Mais le ton dominant est tantôt germanique, avec l'éloge de la « race héroïque des Pépins » ou la « bravoure et sagesse » de « nos princes flamands [...] sur le trône de Constantinople », tantôt anti-français, quand est mise en cause « la domination étrangère » mise en place à la suite de l'annexion du pays par la République et l'Empire. À cette époque, particulièrement, la patrie « n'existait plus ». Dans le discours national, ce qui était à conquérir prend la surréalité de ce qui est déjà perdu.

Épinglons un dernier point. La stratégie d'assimilation efface ce qu'elle ne peut intégrer à l'historiographie imaginaire. L'ancienne principauté de Liège avait pleinement adhéré aux idéaux des Lumières françaises et avait fait, en août 1789, sa Révolution. Philosophisme et culte napoléonien y ont laissé trop de traces, qui empêchent d'aligner les traditions de la « petite France de Meuse » sur celles du Nord. Liège avait trop ouvertement montré son souci d'indépendance et s'était volontiers mise au service des ennemis de la Flandre. Ainsi, la comtesse Richilde avait jadis déplu « aux Flamands, surtout au peuple de la Flandre flamingante » (mémoire de l'historien Marchal sur Arnoult III)³⁷. Elle se sauva et ne dut son salut « qu'en faisant le relief de ses états patrimoniaux sur l'autel de St-Lambert de Liège ». Aussi Liège et sa province n'apparaissent-elles dans les débats et mémoires de l'Académie, au cours des premières années, qu'au chapitre de l'archéologie. L'histoire nationale s'accommodait plus facilement du silence des pierres que d'une chronique ne cessant d'exalter la singularité d'un peuple réputé instable et « dangereux ».

³⁵ *Bull.*, III, p. 207.

³⁶ *Bull.*, II, p. 206 et 457-61.

³⁷ *Bull.*, III, p. 283-84.

IV. LA CONTREFAÇON STÉRILISATRICE

Dans son *Rapport sur l'état de l'Association*, en 1835, Weustenraad explicite les conceptions courantes pesant sur la « capacité littéraire des Belges ». Selon un « préjugé répandu », ils « seraient réduits à piller les idées d'autrui, à contrefaire les livres qui viennent de l'étranger ». La littérature française, en particulier, exerce une fascination stérilisante qu'entretient à bon marché la contrefaçon. Celle-ci a trouvé à Liège au dix-huitième siècle l'un de ses paradis, qu'ont dénoncé Diderot, Marmontel et tant d'autres écrivains pillés par les « forbans de l'imprimerie³⁸ ». Le piratage industriel, pour diverses raisons, s'est déplacé au dix-neuvième siècle de Liège et Maastricht vers Bruxelles³⁹. Les travaux de H. Dopp, J. Hellemans et Godfroid ont exploré l'énorme machine de reproduction actionnée par les Meline, Cans, Hauman, Wahlen et Cie, qui constituent les trois plus importantes Sociétés bruxelloises.

Tous les scénarios imaginables sont invoqués par les écrivains belges pour rendre compte de l'étouffement dont ils sont victimes. Charles Faider, en 1836, publie un important article sur la *nationalité littéraire en Belgique*. Le modèle parisien constitue un véritable « épouvantail » qui risque de « paralyser à jamais la Belgique littéraire ». Il faut secouer le joug d'une influence exclusive que la *Revue de Belgique* présente en ces termes en 1849 – à un moment, évidemment, où tout invite à repousser l'exemple d'un pays qui vient d'abolir la monarchie et connaît la violence de l'explosion populaire.

Comme nous n'avions, pour ainsi dire, à lire que des contrefaçons d'ouvrages français, nous avons peu à peu adopté les idées françaises, nous avons pris l'habitude de juger toute chose sous le point de vue de la France. Aujourd'hui nous sommes si avancés dans cette voie, nous nous sommes si bien approprié la partialité française, que nous avons dédaigné ou du moins nous avons constamment négligé de connaître les autres peuples de l'Europe⁴⁰.

Weustenraad, à nouveau, est à la pointe du combat. Il dénonce dans un *Appel au public* de 1835 les « tributs humiliants » que la France impose à son pays en matière culturelle et exhorte à récuser « l'idée que la France seule peut et doit servir de guide ». L'année suivante, il entre dans une violente polémique avec le journaliste Michel Chevalier, qui avait proclamé que la Belgique « est française par les mœurs⁴¹ ». Aussi tente-t-on de cerner plus précisément l'espace d'une possible originalité. Faider estime que « la littérature belge est plus près du réel, du vrai, du modéré, du sage » ; « elle

³⁸ DROIXHE 2001.

³⁹ DROIXHE 1997.

⁴⁰ T. III, p. 243.

⁴¹ WEUSTENRAAD 1836, p. 168.

n'a pas les écarts ou la légèreté ou le vague de l'autre ». Mais son discret murmure est couvert par le « bruit de la littérature parisienne », conclut E. Robin dans son essai *De la contrefaçon belge* de 1844, publié dans la *Revue des deux mondes*.

D'un point de vue plus technique, les auteurs belges déplorent que la contrefaçon d'œuvres françaises ne laisse aucun espace à la production nationale. V. Delcourt prophétise à l'époque :

La contrefaçon empêchera toujours la Belgique de posséder des écrivains nationaux et fera même avorter tout germe scientifique et littéraire. Rien n'est plus difficile à un écrivain belge que de faire imprimer ses ouvrages ; s'il n'a pas obtenu un subside du gouvernement, il est forcé de payer de ses deniers les frais d'impression⁴²...

A. Baron a illustré le propos par une saynète où un auteur belge tente de se faire publier par un éditeur bruxellois en escomptant quelque rémunération. Le commerçant lui administre une sévère leçon d'économie et d'opportunisme.

Permettez, mon cher Monsieur, tous les jours, je reçois de France des manuscrits ou des imprimés, peu importe ; je préfère même l'imprimé, les compositeurs le lisent plus couramment. Le titre porte : par Lamartine, par Casimir Delavigne, par Victor Hugo, etc. Je les édite. En quinze jours, tout s'écoule forcément dans le pays et à l'étranger, parce que mes éditions sont aussi belles, plus belles même que celles de France et coûtent deux tiers de moins. Mon bénéfice est aussi clair et aussi certain que celui du voisin sur ses pistolets ; les auteurs français ne m'en enlèvent pas un cent. Vous concevez combien, dans un tel état de choses, votre demande est peu pertinente. Vous avez, sans doute, du talent, beaucoup de talent ; mais enfin, on peut vous dire, sans vous faire tort, que vous n'êtes pas encore à la taille de ces gaillards-là⁴³.

L'imputation peut-elle être appuyée par les chiffres ? Le privilège accordé à la contrebande apparaît effectivement exténuant dans le cas de certains établissements. Huit cents ouvrages sortent en 1841 des presses d'Adolphe Wahlen et Cie, successeur d'Auguste Wahlen, imprimeur-libraire de la Cour, qui exerce à partir de 1817⁴⁴. On y dénombre 795 contrefaçons... et seulement cinq ouvrages belges. La Société Méline, Cans et Cie, fondée en 1836, inonde le public de ses 1299 articles, presque exclusivement des réimpressions d'ouvrages français⁴⁵.

⁴² DELECOURT 1846, 11-12 ; trad. citée par DOPP 1932, 180.

⁴³ BARON 1837, 4.

⁴⁴ LEDAIN 1995, Annexe 1, 6-7.

⁴⁵ Par contre, le *Messenger des sciences historiques de Belgique* fournit d'autres chiffres concernant la période 1839-42 (LEDAIN 1995, 45 sv.). Une moyenne annuelle de deux cents ouvrages belges de langue française sortirait des presses nationales. Par rapport à la catégorie des livres de droit, de médecine ou d'économie, celle des ouvrages littéraires dominerait quantitativement et la courbe s'élèverait, contrairement à l'évolution que montre la classe des ouvrages historiques. Il serait donc difficile de soutenir que tous les éditeurs-

V. LA DOMINATION JOURNALISTIQUE FRANÇAISE À L'ÉPOQUE DES RÉVOLUTIONS

Peut-on, par ailleurs, imputer au poids de la contrefaçon l'extinction de certaines revues littéraires ? Le *Recueil encyclopédique belge*, créé en 1833, disparaît l'année suivante. *L'artiste* voit le jour au même moment mais ne survit au *Recueil* que de trois ans. *La Revue belge*, la plus active de ces feuilles, paraît sur le déclin dès 1838. Une des causes invoquées à propos de « l'incapacité des Belges » a sans doute joué un rôle important dans l'évolution que connaissent d'autres journaux – et l'on peut croire qu'elle a également affecté les publications précédentes. *La Revue de Bruxelles* et la *Revue nationale de Belgique* ouvrent de plus en plus largement leurs colonnes aux luttes politiques qui agitent le pays et qui vont amener au pouvoir, en 1847, le parti libéral, aux dépens des cléricaux.

Cet intérêt pour la politique rend aussi compte de l'importation massive de journaux répercutant les profonds bouleversements de mentalité dont la France louis-philipparde est le théâtre. Le lectorat belge se passionne pour les troubles de 1839 comme il suivra de près l'avènement et l'évolution de la deuxième République. Il découvre la prolifération des projets « socialistes » – christianisme social de Lamennais et Lacordaire, école phalanstérienne de Fourier et Considérant, communisme de Blanqui et Proudhon, etc. Il va retrouver à la scène les incarnations des idées dont lui parlent les « papiers » de Paris : la comédie de Labiche, qui occupe la scène liégeoise en 1848, bruisera de ces références aux « anarchistes », « terroristes », « communistes », « carlistes » ou théoriciens de « l'organisation sociale⁴⁶ ». Aussi se procure-t-on les reproductions bruxelloises de la *Revue des deux mondes* ou de la *Revue de Paris*, livrée à quinze francs l'an au lieu de quatre-vingt pour l'originale. J. Hellemans a dressé la liste de ces réimpressions, qui s'élèvent à un total de cent dix revues. D'une façon générale, on peut dire que le prix de la presse contrefaite descend au quart de celui demandé en France, grâce à des réductions de format et par le caractère plus compact de la composition. La qualité des reproductions sera évidemment, comme de tradition, mise en cause. Mais la tradition montre aussi que les artisans belges, depuis le dix-huitième siècle, étaient pour le moins capables de rivaliser avec leurs confrères des bords de la Seine. Diderot, parmi d'autres, s'est plaint amèrement des éditions défigurées procurées par les pirates liégeois. On pourrait réfuter, sur pièces, l'accusation. Dans le même sens, les imprimeurs bruxellois du dix-neuvième siècle enrichirent leurs produits de gravures

imprimeurs rejettent à priori et systématiquement les manuscrits proposés par des compatriotes.

⁴⁶ DROIXHE, à paraître.

lithographiées à la plume, procédé, nous dit-on, qui permettait une exécution plus rapide et des tirages plus importants⁴⁷.

À la reproduction intégrale de journaux étrangers s'ajoute la pratique consistant à user de la colle et des ciseaux pour alimenter tel périodique national. La *Macédoine littéraire* se targue de reproduire les romans des « écrivains les plus remarquables de l'époque », proposés à trois francs cinquante quand l'édition parisienne coûterait plus de cent francs⁴⁸. La Revue de Bruxelles justifie éventuellement ces larcins par les intérêts supérieurs de la religion.

Forcés, comme toute la presse belge, de porter le joug littéraire de l'étranger, nous nous sommes du moins appliqués à le rendre utile en ne choisissant que des morceaux d'un intérêt général et actuel. D'ailleurs, quand il s'agit de sciences et d'intérêts catholiques, les travaux importants, de quelque pays qu'ils viennent, n'ont pour notre public rien d'étranger dans le sens pénible de ce mot ; et, lors même que nous nous bornerions à reproduire, ou à traduire quelques-unes des meilleures pages inspirées par le catholicisme en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, nous ne croirions pas remplir une tâche inutile au grand nombre de personnes qui n'ont ni le temps, ni les moyens d'aller prendre ces publications à leur source. Ce n'est pas à dire, pour cela, que nous désirions moins vivement de voir s'augmenter le nombre des articles originaux dans la *Revue de Bruxelles*⁴⁹.

Aussi une revue comme la *Renaissance illustrée* se félicite-t-elle en 1852 de « l'abolition prochaine de la contrefaçon », laquelle a nourri « une multitude de petits journaux, de revues de modes et de recueils soi-disant littéraires, accoutumés à vivre de pillages et de forbanerie⁵⁰ ». Seront récompensés ceux « qui ont défendu ou consacré le principe de la propriété littéraire par une notable quantité d'articles originaux », puisqu'ils échapperont aux « conventions diplomatiques » sanctionnant le brigandage typographique.

À l'encontre des auteurs belges qui incriminent les mauvais effets de la contrefaçon, E. Robin soutient dans la *Revue des deux mondes* qu'elle « ne cause aucun tort à cette littérature [belge] » qui veut naître⁵¹ :

elle lui offre au contraire des occasions de publicité qui lui manquerait d'ailleurs, car les éditeurs de Bruxelles, quoique peu disposés, on le croira sans peine, à payer le droit d'imprimer les livres originaux, prêtent du moins aux écrivains belges le secours de leurs relations étendues, si bien qu'il arrive souvent qu'un ouvrage qui n'a pu trouver dix lecteurs dans la ville où il a vu le jour, va charmer les loisirs du public peu exigeant de Rio ou de Philadelphie, en compagnie des plus grands écrivains de France.

⁴⁷ LEDAIN 1995, 56.

⁴⁸ HELLEMANS 1983, 314.

⁴⁹ « La Revue de Bruxelles à ses lecteurs », *Revue de Bruxelles* 1846, 583. Voir aussi « Aux abonnés de la Revue de Bruxelles », *idem*, 1845, 689.

⁵⁰ « Avant-propos », *La Renaissance illustrée*, t. XV, 15 mai 1852.

⁵¹ ROBIN 1844, 31.

BIBLIOGRAPHIE

- BARON, A. 1837. *Mosaïque belge, mélanges historiques et littéraires*. Bruxelles : Hauman, Cattoir et Cie.
- CLAES, P.F. 1834. *Recueil encyclopédique belge* 5.
- DELECOURT, V. 1846. *Over den nakdruk van fransche boeken in Belgiëën*. Bruxelles : Van Dale.
- DOPP, H. 1932. *La contrefaçon des livres français en Belgique de 1815 à 1852*. Louvain : Librairie universelle.
- DROIXHE, D. 1978. « Le théâtre wallon [de 1800 à 1914] ». *La Wallonie. Le pays et les hommes. Lettres – arts – cultures. Tome II*. Dir. R. Lejeune et J. Stiennon. Bruxelles : La Renaissance du livre. 481-96.
- DROIXHE, D. 1981. « Dialecte et français dans la Wallonie d'ancien régime ». *Mélanges M. Arnould et P. Ruelle*. Bruxelles : ULB. 123-45.
- DROIXHE, D. 1989. « Symétries ? Flamand, wallon et politique de la langue à la Révolution française ». *Études sur le dix-huitième siècle* 16. 23-28.
- DROIXHE, D. 1997. « Réflexions sur les catalogues de librairie à Liège dans la première moitié du XIX^e siècle ». *Le commerce de la librairie en France au XIX^e siècle, 1789-1914*. Dir. Jean-Yves Mollier. Paris : IMEC Éditions / Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme. 1997. 329-339.
- DROIXHE, D. Sous presse. « La plus parfaite harmonie. Langue et nationalité aux origines de l'Académie de Belgique (1831-1837) ».
- DROIXHE, D. À paraître. « Liège-Paris 1848. Littérature, féminisme et Révolution ». Communication présentée à l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique le 8 mars 2003. À par. dans le *Bulletin de l'Académie*.
- FAIDER, Ch. 1836. « De la nationalité littéraire en Belgique ». *Revue belge*. Tome III. 518-21.
- FIX, Th. 1837. « De la contrefaçon des livres français en Belgique ». *Revue universelle*. T. I. Bruxelles : Hauman, Cattoir et Cie.
- HANSE, J. 1978.
- HELLEMANS, J. 1983. *Essai bibliographique de la contrefaçon des revues françaises (1815-1854)*. Mémoire de l'Institut Supérieur d'Études Sociales de l'État, section bibliothécaires-documentalistes. Dactyl.
- HYMANS, P. 1930. « La vie intellectuelle en Belgique de 1830 à 1930 ». *Académie royale de Belgique. Bull. de la Classe des Lettres et des Sc. morales et politiques* XVI.
- ISTAZ, J. 1979. *Images de l'institution littéraire en Belgique de 1830 à 1850*. Mémoire de licence en Philologie romane, Université de Liège. Dactyl.
- LEDAIN, O.

- MASOIN, Fr. 1902. *Histoire de la littérature française en Belgique de 1815 à 1830*. Bruxelles : Lebègue (Mémoires couronnés par l'Académie de Belgique, LXII).
- MORTIER, R. 1979.
- NOTHOMB, J.-B. 1834. *Essai historique et politique sur la Révolution belge*. Trois. éd. Bruxelles : Méline.
Recueil encyclopédique belge.
Revue belge publiée par l'Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique. Liège : Jeunehomme.
Revue de Bruxelles. Bruxelles : De Mortier.
- ROBIN, E. 1844. « De la contrefaçon belge ». *Revue des deux mondes*. 15 janv. 1844.
- WACKEN, Ed. 1846. « De l'avenir des hommes de lettres en Belgique ». *La revue de Belgique* 1.
- WEUSTENRAAD, Th. 1835. « Rapport de Monsieur le Secrétaire général sur l'état de l'Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature ». *Revue belge*. T. I.
- WEUSTENRAAD, Th. 1835. « Appel au public ». *Revue belge*. T. I.
- WEUSTENRAAD, Th. 1836. « Lettre à M. Michel Chevalier ». *Revue belge*. T. IV.